

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, LEROY Maryse, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, DECELLE Juliette, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

**SECRETARE DE SEANCE** : M. Thomas GELAIN

Madame le Maire, après lecture du compte rendu du 30 novembre 2020, demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour, trois délibérations, à savoir :

- Cession de terrains pour élargissement du Chemin du Soleil Levant
- Choix entreprise pour le changement de la porte du couloir (ancienne classe)
- Convention et tarifs pour le déneigement des voies publiques communales

Le Conseil municipal accepte ces ajouts.

**Délibération n°2021/01 : DEGREVEMENTS EXCEPTIONNELS DE TAXE FONCIERE POUR PERTE DE RECOLTES 2020**

Suite au sinistre subi par les agriculteurs en 2020, l'administration fiscale a envoyé aux propriétaires un avis de dégrèvement de taxe foncière suite à des pertes de récoltes. Ces dégrèvements sont à rembourser aux locataires des terres.

La commune étant propriétaire de terres qu'elle loue, elle remboursera la somme de 16 € aux deux locataires, soit :

M. LEGRAND, locataire des terrains sis ZB 4et ZH 16 : 4 €

M. JULIEN, locataire des terrains sis ZA 39 et ZK 32 : 12 €

Le terrain sis ZC 69 n'est pas loué (terrain de foot de la commune)

Le Conseil accepte à l'unanimité ces remboursements.

**CHOIX ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DU LOGEMENT**

Le choix n'a pas été fait. Une demande de subvention DETR sera faite avant le 5 mars 2021.

**CHOIX ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MACONNERIE DU LOGEMENT**

Le choix n'a pas été fait. Une demande de subvention DETR sera faite avant le 5 mars 2021.

**CHOIX ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MACONNERIE DE LA SALLE POLYVALENTE (ancienne classe)**

Le choix n'a pas été fait. Une demande de subvention DETR sera faite avant le 5 mars 2021.

**CHOIX ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE DE LA SALLE POLYVALENTE (ancienne classe) dont alarme incendie**

Le choix n'a pas été fait. Un seul devis a été présenté.

**Délibération n°2021/02 : CHOIX ENTREPRISE POUR LA PORTE DU COULOIR (ancienne classe, sous préau)**

Après l'étude de 2 devis, l'entreprise MENUISERIE HATON a été retenue pour fournir et poser une porte ALU du couloir menant à l'ancienne classe. Mme le Maire est autorisée à signer le devis d'un montant de 2780 € ht,

### **Délibération n°2021/03 : DEMANDE DE SUBVENTION FDI POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal approuve les travaux de voirie, pour la sécurisation des administrés dans le cœur du village, tels que présentés.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) pour cette réalisation, pour un montant de 6 671 € **soit 30 % du coût du projet**.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : courant 2021, si la subvention est accordée.

Montant de l'opération :

Mise en place panneaux et marquage STOP :	5 739.80 € HT
Création de 2 passages piéton :	3 575.80 € HT
Plateau ralentisseur :	10 110.36 € HT
Radar pédagogique :	2 810.00 € HT
<b>TOTAL TTC</b>	<b>26 683.15 € TTC</b>

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global H.T.	22 236.96 €
Subvention FDI	6 671.00 €
Autofinancement	20 012.15 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>26 683.15 €</b>

Les travaux ne débuteront qu'après la réception de l'arrêté attributif de subvention.

### **Délibération n°2021/04 : DECISION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Au 01/01/2022, les Plans Locaux d'Urbanisme seront de la compétence seule de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de de France. Elle pourra alors instituer un PLU Intercommunautaire sur l'ensemble de la communauté.

La commune de Maisons est depuis 2008, sous une Carte Communale, qui n'est plus valide depuis 2018. La commune est donc sous RNU (Règlement National d'Urbanisme).

La commune a la possibilité d'engager avant la date du 01/01/2022 une étude d'un PLU défini par elle-même, avec l'aide financière de la CCPEIDF.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'engager une étude pour l'élaboration d'un Plan Local D'Urbanisme en 2021 et sollicite la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France pour l'élaboration de ce PLU.

### **Délibération n°2021/05 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIPSTA**

Suite au transfert du siège social du SIPSTA de la mairie de Moinville La Jeulin à la mairie de Francourville, les statuts ont dû être modifiés en leur article 3.

Le Conseil Municipal de Maisons est favorable à ce changement.

### **Délibération n°2021/06 : CESSIION DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU SOLEIL LEVANT (entre le 25 et le 31 Chemin du Soleil Levant)**

Les parcelles ZC 197, ZC 201 et ZC 205 représentant 135 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour l'élargissement de la voirie Chemin du Soleil Levant. Ces parcelles sont toujours la propriété des Consorts Jidouard et Bernardon. Elles seront cédées à l'euro symbolique à la commune.

## **Délibération n°2021/07 : CONVENTION ET TARIF POUR LE DENEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES COMMUNALES**

Madame Le Maire rappelle au Conseil, qu'en vertu de l'article 10 de la loi d'orientation agricole n°99-574 du 9 juillet 1999 modifiée par la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 et de la circulaire n° 99-83 du 3 novembre 1999 relative à la participation des exploitants agricoles à l'activité de déneigement des routes, il est possible de signer une convention de prestation de services entre la Commune et les exploitants agricoles pour assurer le déneigement des routes, moyennant rémunération, à condition que cette activité garde un caractère accessoire pour l'exploitant.

Elle propose de signer une telle convention avec un exploitant agricole, moyennant une indemnité de charge fixée à 25 € HT par heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer une convention avec Monsieur William JULIEN, exploitant agricole, pour assurer le déneigement des routes, moyennant une rémunération de 25 € HT par heure.
- Cette convention sera conclue pour une durée de 10 mois et 16 jours du 13 février 2021 au 31 décembre 2021
- Le paiement s'effectuera sur facture de Monsieur William JULIEN, sur les crédits du chapitre 61 (au compte 611)

## **DIVERS**

- Un courrier nous est parvenu d'une administrée nous présentant son projet d'ouverture d'une Maison de Bien-être à Maisons. Elle sollicite la commune pour la création de places de parking aux alentours du futur local. Les conseillers étudieront cette demande.
- Les travaux à l'entrée de Maisons direction Auneau pour l'installation de la connexion de la fibre sont finis. Le chantier devrait être nettoyé par l'entreprise. La fibre devrait être mise en service en juillet 2021.
- Sinistre du 6/05/2020 : Rond-point  
Deux audiences au Tribunal Correctionnel de Chartres ont eu lieu le 07/10/2020 et le 21/01/2021. Le délibéré de ces audiences aura lieu en mars 2021.
- Travaux 2020 toujours en cours à ce jour :
  - finalisation de la clôture du logement du 35 Grande Rue
  - isolation du château d'eau
  - travaux sur la toiture de l'église
- A l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, le 8 mars prochain, la sénatrice Chantal Deseyne souhaite mettre en lumière le parcours de femmes impliquées dans notre société, qui ont fait preuve d'un sens particulier de l'engagement et de la responsabilité. Elle a donc sollicité les maires des communes d'Eure-et-Loir afin de signaler des personnalités politiques, civiles, professionnelles, associatives...  
Mme le Maire souhaite inscrire Mme Madeleine Robert pour son sens de l'engagement bénévole auprès des administrés tout au long de sa vie.
- Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il faut une nouvelle carte d'accès pour se rendre à la déchetterie de Roinville, car celle-ci est de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole depuis le 04/02/2021.
- Container à verres (coté abris de bus) : Mme Decelle fait remarquer qu'autour de ce container, il y a beaucoup de verres cassés. Outre, le fait que cela soit malpropre, il y a surtout le risque d'accidents pour les enfants. Le conseil déplore ce manque de civisme.  
Des questions se posent :
  - construction d'une dalle pour un nettoyage plus facile des débris ?
  - le changement de place, mais où ?

- Instauration de PANNEAU POCKET depuis la fin d'année 2020 : permet d'apporter des informations réglementaires ou avis rapidement sur Smartphone.
- Une annonce sera faite sur PANNEAU POCKET pour faire un don de vêtements (dans la prolongation de l'opération de Noël) à la Croix Rouge. Le dépôt se fera le vendredi 12 février à la mairie de 16 h à 17h.
- Concours nouveau LOGO pour la commune de Maisons : 3 projets nous sont parvenus
- SISDMMM : Mme Leroy fait part de son compte rendu sur la situation du restaurant scolaire suite aux durcissements des règles sanitaires :
  - 3 services de cantine ont été mis en place pour respecter le non brassage des groupes de classes
  - 2 personnes ont été embauchées en supplément pour faire face à ce protocole, mais aussi à l'augmentation des effectifs
  - l'isolation phonique de la cantine est également envisagée

Le secrétaire de séance

Le Maire